

Monsieur le Président de l'AFCEN,

Vous m'avez transmis par courrier en date 14 décembre 2016, le document référencé RM 16-218 relatif au EPMN N2/N3. Ce document a fait l'objet d'une note de recevabilité du GSEN en date du 18 avril 2017.

Selon les conditions définies par la commande du 7 février 2018 et le Contrat AFCEN-GSEN du 20 décembre 2017 a procédé à l'instruction de ce document.

A ce titre, des réunions d'échanges entre le GSEN et l'AFCEN ont eu lieu les :

- 23 janvier 2017,
- 7 juin 2017,

Aussi, en complément, de nombreux échanges téléphoniques ont complété ces réunions.

Les rapports successifs suivants ont été transmis à l'AFCEN :

- 2017-01 révision 1 du 27 avril 2017
- 2017-01 révision 2 du 23 mars 2018
- 2017-02 révision 2 amendé

A l'issue de cette instruction, le GSEN considère que :

La démarche proposée par le document RM-16-218 relatif aux EPMN N2/N3 des Récipients et Tuyauteries, sous réserve d'être mis en cohérence avec le RCC-M édition 2018, constitue un moyen approprié pour satisfaire aux exigences EES 4.2.b.

Fait le 13 avril 2018 à La Défense

Pour le GSEN

L. Balahy en qualité de mandataire du GSEN.

Signature :



Nota : Il est rappelé que les arguments présentés en annexe 2 du guide Afcen relèvent de l'évaluation de la conformité et ne sont pas validés en tant que tel par le GSEN, leur adéquation devant être vérifiée par le fabricant comme précisé au § 8.2 du guide et sera évaluée par les organismes en fonction de chaque situation.